

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, les concours externe, interne et 3^{ème} voie de technicien territorial sont ouverts au titre de l'année 2020, en convention avec les Centres de Gestion du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée. Le nombre de postes ouverts pour l'année 2020 est de **159**, répartis comme suit :

SPÉCIALITÉS	NOMBRE DE POSTES EXTERNE	NOMBRE DE POSTES INTERNE	NOMBRE DE POSTES 3 ^{ÈME} VOIE	TOTAL
Bâtiments, génie civil	15	8	3	26
Réseaux, voirie, infrastructures	23	20	3	46
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	8	9	0	17
Déplacements, transports	4	4	0	8
Espaces verts et naturels	9	7	2	18
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9	9	0	18
Services et interventions techniques	6	7	0	13
Métiers du spectacle	SPÉCIALITÉ NON OUVERTE			
Aménagement urbain et développement durable	3	3	0	6
Artisanat et métiers d'art	3	4	0	7
TOTAL	80	71	8	159

RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS :

La période de retrait des dossiers est fixée du 22 octobre au 13 novembre 2019 sur internet en utilisant la procédure de préinscription du site du Centre de Gestion de Loire-Atlantique www.cdg44.fr.

La préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, pendant la période d'inscription, du dossier original imprimé et de l'ensemble des pièces nécessaires.

- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au jeudi 21 novembre 2019. Ils devront être déposés (en dehors du 1^{er} et 11 novembre) ou postés à l'adresse du Centre de Gestion, au plus tard à cette date (en cas d'envoi en courrier simple, le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe fera foi ; en cas d'envoi en courrier recommandé, la date de dépôt auprès des services de la poste mentionnée sur l'imprimé recommandé et/ou sur le listing informatique produit par la poste fera foi).

Il est recommandé de ne pas déposer de dossier dans la boîte aux lettres du CDG44 en dehors des heures d'ouverture.

ATTENTION: les dossiers papier ne seront plus distribués. Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent s'inscrire au Centre de Gestion de Loire-Atlantique. Ils devront prendre le temps nécessaire pour utiliser la procédure de préinscription sur le site www.cdg44.fr. Des ordinateurs seront mis à leur disposition, et des agents du Centre de Gestion les accompagneront en cas de besoin (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00, en dehors du 1^{er} et 11 novembre).

L'inscription à un concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

IMPORTANT

Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.
Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.
Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription, afin de garantir la réception par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

L'envoi de tous les documents relatifs au concours se fera désormais par voie dématérialisée. Ainsi, les convocations aux épreuves écrite et orale, les courriers de résultats d'admissibilité et d'admission seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé du candidat. Celui-ci est accessible sur le site www.cdg44.fr, et les codes seront disponibles au moment de la préinscription.

CONDITIONS D'ACCÈS :

EXTERNE : ouverts aux candidats titulaires :

d'un **baccalauréat technologique**,

- ou d'un **baccalauréat professionnel**,
- ou d'un **diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle**,
- ou d'une **qualification reconnue comme équivalente** dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié

correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux relevant de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant **au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1^{er} janvier 2020)**.

Les candidats devront également justifier être en poste à la clôture des inscriptions, soit au 21 novembre 2019.

3^{ÈME} VOIE : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} jour des épreuves (soit le 16 avril 2020), de l'exercice, pendant une durée de **quatre ans au moins** :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, **quelle qu'en soit la nature**,
- ou
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- ou
- d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES :

- Épreuves écrites: le 16 avril 2020 au Parc des Expositions de la Meilleraie - avenue Marcel Prat – 49300 CHOLET*.
- Épreuves orales : au mois de septembre 2020 à l'espace Adelis – 9 boulevard Vincent Gâche - 44200 NANTES*.

* Le Centre de Gestion se réserve la possibilité de modifier les lieux des épreuves en cas de besoin.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et examens professionnels :

- Par téléphone au 02.40.20.00.71
- Par mail à l'adresse concours@cdg44.fr

